



Commission des standards CNIG
du 27 octobre 2023 de 14 h 00 à 16 h 00
Visio conférence

Commission des standards

CNIG 2023.052

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA COMMISSION DES STANDARDS DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GEOLOCALISEE (CNIG) du 27 octobre 2023

Ordre du jour :

- Présentation des travaux en cours du GT Energies renouvelables (Jérôme Staub, DREAL Nouvelle-Aquitaine)
- Présentation des travaux en cours du GT Réseaux des eaux (Gilles Chuzeville, Grand-Lyon)
- Présentation des travaux en cours du GT Panoramax et perspectives (Mathilde Ferrey, Panoramax)
- Présentation du standard Sites Economiques à la validation de la Commission (Arnauld Gallais, CEREMA)

Documents associés disponibles sur la page : <https://cnig.gouv.fr/commission-des-standards-a640.html>

Liste des participants : voir annexe

Relecture du compte-rendu	23/11/23	Les participants.
Validation du compte-rendu	23/11/23	Christine Archias
Dates envisagées des prochaines réunions :		
jeudi 14 décembre 2023 14h00		
jeudi 14 mars 2024 14h00		

La Fabrique des standards

Le terme de Fabrique des standards recouvre un certain nombre de chantiers pour renforcer l'industrialisation de la production et de la diffusion des standards qui ont été décidés par le conseil plénier du CNIG du 2 décembre 2022 :

- La définition d'un « standard des standards », en cours au sein de la commission Règles et qualité. Ce standard des standards devra être utilisé pour tous les standards qui sont produits par la commission des standards.
- La diffusion des standards du CNIG avec un label particulier sur schema.data.gouv.fr, afin de faciliter la découvrabilité des standards par les utilisateurs. Les standards du CNIG sont actuellement en cours de mise en visibilité sur le site <https://schema.data.gouv.fr>
- La mise en place d'une gouvernance avec les autres producteurs de standard pour l'utilisation d'un socle commun méthodologique et technique pour la production de standards. Ce chantier est à lancer.

Travaux du GT Energies renouvelables (Jérôme Staub, DREAL Nouvelle-Aquitaine)

Le groupe de travail sur la définition d'un standard des Energies renouvelables (EnR) s'est avant tout focalisé sur la définition des EnR et la délimitation du champ d'investigation d'un tel standard. Ce dernier interroge avant tout les lieux de production des EnR et tente de s'intégrer à différents démarches : législatives avec notamment la définition du registre des installations électriques et ses champs de définition, démarches nationales autour des EnR, soit à partir du pôle national , soit à partir des champs définis pour les Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR). Ces intégrations nous permettent aujourd'hui de travailler sur le schéma physique et conceptuel du standard, à raison d'une réunion par mois.

Remarques :

Il serait souhaitable de diversifier les participants au GT, notamment en l'ouvrant davantage aux collectivités pour bien prendre en compte les besoins du portail des énergies renouvelables notamment sur le sujet des zones d'accélération des EnR.

Décision : enrichir le GT d'une plus grande participation des collectivités, et organiser un sous-groupe sur la partie ZAENR.

Travaux du GT Réseaux des eaux et assainissement (Gilles Chuzeville, Grand-Lyon)

Le groupe de travail Standards SIG pour les réseaux d'eau et d'assainissement travaille depuis Novembre 2020 sur l'évolution des modèles métiers de données SIG Eau & Assainissement sur la base du modèle RAEPA de la COVADIS.

Le fonctionnement s'établit en sous-groupes pour des ateliers de travail en visio avec des restitutions en réunions plénières organisées tous les 2 mois.

Plus de 70 ateliers et 14 plénières se sont déroulés sur ces 3 années. Le 1er travail sur l'analyse et le partage des caractéristiques du modèle RAEPA a permis une compréhension commune du modèle de départ.

Un sous-groupe a établi une méthodologie d'analyse des modèles métiers existants.

Le sous-groupe sur la structuration et modélisation des données finalise actuellement un descriptif détaillé des données répondant aux différents usages métiers d'un SIG : dictionnaire de données, définitions, listes de valeurs, relations, nomenclature, etc.

Le sous-groupe sur la rédaction du géostandard continue la structuration du document en s'inspirant des géostandards existants : rédaction d'un glossaire, bibliographie, définition des exemples.

Le sous-groupe engagé sur les retours d'expériences sur la symbologie des réseaux d'eau et d'assainissement a permis de mettre les livrables sur le GitHub du CNIG.

Enfin, le dernier sous-groupe démarré en 2022 continue la recherche de financements et partenaires. Depuis son mandat CNIG, le GT s'est élargi avec la participation de nouveaux contributeurs actifs et relecteurs (collectivités, prestataires, éditeurs SIG).

L'objectif est toujours d'aboutir à la 1ère version de ce géostandard au 1er semestre 2024 !

Remarques :

Le standard va jusqu'au point de livraison mais pas jusqu'à l'abonné.

Il est prévu dans les champs communs un champ adresse qui pourra être connecté à la base adresse nationale.

Décision :

La commission salue le travail du GT qui entre dans sa phase d'aboutissement.

Travaux du GT Panoramax et perspectives (Mathilde Ferrey, Panoramax)

Le projet de mandat de Panoramax a été présenté lors de la commission des standards du 19 janvier dernier. Depuis, les membres, issus de collectivités territoriales et d'acteurs divers tels que les fournisseurs de solutions dans le secteur de l'information géographique, se sont réunis lors de 2 GT en mars et en juin.

A l'issue du premier GT, les membres ont demandé à changer le mandat afin d'en élargir le périmètre au-delà des frontières du projet Panoramax avec la nomination suivante : « groupe de travail Vues immersives et vues de terrain issues d'acquisition terrestre » -

Lors de ce premier GT, les éléments nécessaires à standardiser ont été identifiés. Il s'agit des formats de catalogue d'images et API/Protocoles pour les interroger, des formats d'images et

des métadonnées (2 catégories : métadonnées du cliché et métadonnées d'enrichissement). Le 2e GT a traité en majorité des métadonnées. Le GT a défini qu'il fallait dans l'idéal : un socle minimal de métadonnées obligatoires, des métadonnées proposées par défaut recommandées mais pas obligatoires, un système complémentaire de métadonnées par clé-valeur (lien vers un wikidata) pour ouvrir à des usages non imaginés au départ.

En ce qui concerne, les formats de catalogue d'images et API/Protocoles pour les interroger, il y a différentes solutions, comme celles proposées par ESRI et STAC (Spatio Temporal Asset Catalogs) qui est utilisée dans le cadre du projet Panoramax.

Lors du prochain GT de novembre, des cas de réutilisation seront présentés pour les relier aux besoins en standards : le but est de parvenir à converger vers des formats d'images et de catalogues existants et de proposer des profils standardisés en termes de paramétrages / options et de métadonnées.

Il s'agira de proposer notamment un profil technique nécessaire pour des usages avancés (mesure, croisement avec d'autres données) dont découleront des spécifications utiles pour alimenter un modèle de cahier des charges pour les marchés d'acquisition de vues terrestres.

Remarques :

Même s'il y a des initiatives privées dont on peut s'inspirer, la France est plutôt précurseur, avec un modèle ouvert. D'autres pays sont intéressés par la démarche (Japon, Allemagne, Belgique) et prévoient d'installer des instances Panoramax.

Décision : La commission valide la modification du mandat avec l'évolution du nom du groupe de travail en GT **vues immersives et vues de terrain issues d'acquisition terrestre**

Standard Sites Economiques à la validation de la Commission (Arnauld Gallais, CEREMA)

La plupart des territoires mènent des actions pour renforcer la connaissance de leur **foncier économique**. Nombre d'entre eux ont développé des modèles de données pour inventorier et caractériser les **Zones d'activité économique (ZAE)** et autres **sites économiques**.

Pour homogénéiser les données produites, assurer leur interopérabilité et en particulier dresser **l'inventaire des ZAE** par les EPCI en application de **l'article 220 de la loi Climat et Résilience**, il est utile d'élaborer le standard national d'échange de données sur les sites économiques.

Ce géostandard se place du point de vue de :

- la collectivité territoriale et ses partenaires qui collectent et saisissent l'information à fin d'observer le territoire et en particulier dresser l'inventaire réglementaire des ZAE ;
- le (futur) portail national du foncier économique, afin de l'alimenter en données actualisées ;
- tout utilisateur désireux d'identifier des sites économiques avec leurs caractéristiques et dans leur contexte géographique.

Les **Zones d'activité économique** (ZAE) sont définies à l'article [L318-8-1](#) du code de l'urbanisme.

"Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la présente section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles L. 3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales."

Une ZAE est prioritairement réservée à l'implantation d'entreprises. Elle réunit les pouvoirs publics, les collectivités et les entreprises dans une logique partenariale autour d'objectifs de croissance.

Elle est en général placée sous le régime juridique du permis d'aménager ou d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) et se présente comme un espace cohérent en termes d'aménagement et de tissu urbain, délimité géographiquement, et destiné à accueillir les activités citées dans l'article [L318-8-1](#).

Elle englobe : les terrains bâtis et non bâtis occupés par des activités ; les terrains non bâtis, les terrains aménagés ou non aménagés destinés à l'accueil de ces activités à court, moyen ou long terme ; les voiries internes, les espaces verts et surfaces techniques nécessaires à son fonctionnement.

Depuis la loi NOTRe, les ZAE relèvent de la compétence de l'EPCI.

On dénombre un peu plus de 30 000 ZAE couvrant environ 500 000 ha du territoire national.

Outre les ZAE, l'ensemble plus large des **sites économiques** comprend également :

- les sites économiques "historiques" regroupant plusieurs établissements présents dans les zones d'urbanisme à vocation économique (Ue, etc.) n'ayant pas fait l'objet de transfert de compétence à l'EPCI ;
- les établissements isolés (ou mono-fonctionnel) présentant les mêmes caractéristiques mais avec un seul établissement (exemple : le site délaissé de Saint-Gobain à Thouroute) ;
- des réserves foncières également présentes dans les zones d'urbanisme 2AU à vocation économique et correspondant aux projets de zones d'activité économique ou à leurs extensions futures.

Le projet de géostandard CNIG Sites Économiques propose une **structure de données ouvertes pour inventorier et caractériser les sites économiques**.

Il a été élaboré d'avril à septembre 2023 au sein du [sous-groupe ZAE](#) du [GT CNIG Aménagement](#) en s'appuyant sur les **nombreuses expériences territoriales** préalablement menées en Régions Picardie, Bourgogne Franche-Comté, PACA, Hauts de France, Grand-Est, DREAL Centre Val de Loire, etc., en départements (DDT49, DDT69, etc.), ainsi que dans des applications nationales portées par le Cerema (Urbansimul) et la Banque des Territoires. Le groupe de travail a également pris en compte les propositions du Bureau des politiques foncières (DHUP/AD3), des services et opérateurs de l'État (CEREMA, IGN), Associations de collectivités territoriales, ANCT, etc.

L'appel à commentaires s'est déroulé du 15 septembre au 16 octobre 2023. Il a recueilli 87 commentaires provenant de 8 contributeurs et permis de prendre en compte un grand nombre de corrections et de propositions d'améliorations.

A l'instar du [standard Friches](#), ce projet de standard a été élaboré à la fois sous l'égide du CNIG en suivant son [processus](#), tout en respectant le [référentiel schema.data.gouv.fr](#) de Etalab.

Le schéma Sites Economiques est désormais [référéncé](#) par schema.data.gouv.fr

Il s'agit du premier géostandard CNIG / Etalab appliquant le concept de « Data package », qui permet de regrouper plusieurs schémas concourant à décrire une même thématique.

Le standard CNIG Sites Economiques est très attendu par la communauté des utilisateurs, en particulier comme modèle de données alimentant le [Portail National du Foncier Économique](#) dont l'ouverture est prévue en décembre 2023 dans une version 0 « Produit Minimal Viable ».

Remarques :

Le tableau des commentaires sera mis sur le site du CNIG.

Décision :

Le standard « Sites Economiques » est validé

ANNEXE : Liste des participants

Organisme	Prénom	Nom
Présidente de commission	Christine	ARCHIAS
ENEDIS	Loic	REBOURS
CEREMA	Arnaud	GALLAIS
ECOLAB	Benoît	DAVID
CRIGE Normandie	Fabrice	TAILLEFUMIER
IGN	François	CHIRIE
Grand Lyon	Gilles	CHUZEVILLE
GIP ATGeRI	Guillaume	BLANCHARD
Afigéo	Gwenaël	MARTIN
DREAL Nouvelle-Aquitaine	Jérôme	STAUB
Panoramax	Mathilde	FERREY
Altereo	Patrick	ALAYRANGUES
Géo Vendée	Rémi	BEAURAIN
IGN	Camille	SALOU
ENEDIS	Guillaume	MALARD
Région Normandie	Jérémy	FLEURISSON
IGN	Yélise	AKOL
CNIG	Pierre	LAULIER